

donc été proposé que le Canada appuie les politiques destinées à accroître les ressources financières et humaines de l'AIEA, à améliorer son mandat et ses pouvoirs, et à étendre l'application de ses dispositions concernant les mesures de garanties.

Cinquièmement, le Groupe a également suggéré que le Canada intervienne davantage afin d'accélérer les progrès réalisés dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Certains participants ont préconisé que l'on porte une attention particulière aux mesures visant à réduire la prolifération verticale afin de garantir que les États dotés d'armes nucléaires respectent la compensation qu'offre le TNP aux autres États qui ne font pas appel à la puissance nucléaire.

En conclusion, tandis que de nombreux participants appuyaient les efforts déployés pour promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, d'autres se sont montrés en faveur d'une diminution de l'importance de l'énergie nucléaire au profit de l'étude et du développement d'autres sources d'énergie plus sensibles aux exigences de la sécurité. Certains ont recommandé que le Canada cesse à la longue toute promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire et encourage les autres pays à en faire autant.

Les délibérations ont bénéficié de la présence de plusieurs spécialistes de la non-prolifération venus d'universités canadiennes, de centres de recherche et de la Commission de contrôle de l'énergie atomique. Des fonctionnaires d'AECEC, d'Énergie, Mines et Ressources Canada et du ministère de la Défense nationale étaient également présents aux consultations. ■

Quatre points de vue sur le TNP

L'ambassadrice au désarmement, Mme Peggy Mason, a déclaré: "Le Canada accorde la plus haute importance au maintien et au renforcement du TNP, et vise notamment l'adhésion universelle au Traité. Non seulement le TNP représente la meilleure garantie contre la dissémination horizontale des armes nucléaires, mais il est également le seul à même d'assurer une évolution rapide en ce qui touche le contrôle de armes conventionnelles, celui des armes chimiques, ainsi que celui des armes nucléaires dont sont munies les puissances nucléaires... Les États n'accepteront de signer d'autres accords sur le contrôle des armements que s'ils ont l'assurance qu'un régime de non-prolifération en règle interdit aux parties à ces accords d'acquiescer des armes nucléaires. Par définition, si l'on s'engage à l'égard du contrôle des armements et du désarmement, on s'engage automatiquement à l'égard du TNP".

M. Don McPhail a déclaré: "Le TNP constitue un traité absolument essentiel pour la sécurité mondiale à l'époque nucléaire. Sans un tel traité, les dangers de prolifération se multiplieraient et le commerce et la coopération nucléaires seraient moins fertiles et offriraient moins de sécurité. Le TNP est un outil de conciliation qui favorise à la fois la coopération nucléaire internationale et le désarmement. Mais sa valeur primordiale réside dans l'imposition de restrictions légales à la prolifération horizontale — mesure nécessaire pour réduire la dissémination des armes nucléaires — et dans la création d'obligations relatives à l'application des mesures de garanties de l'AIEA."

M. Ashok Kapur a déclaré: "La mesure la plus importante que peuvent prendre les dirigeants nationaux est de modérer leur position sur la question de la prolifération nucléaire en minimisant son importance... Le TNP est un événement insolite dans le cadre des relations internationales modernes. La politique de non-prolifération dure depuis un certain temps du fait que ses adeptes ont réussi à créer l'illusion d'une promesse de sécurité pour le monde, de même qu'ils ont fait croire à la conclusion d'un grand marché international entre les partisans et les détracteurs des armes nucléaires. Cette approche reposait sur des malentendus avec lesquels on pouvait composer dans les années 60 mais qu'il n'est plus possible de contourner de nos jours."

M. Ben Sanders a déclaré: "Je soutiens que le TNP a réellement contribué à freiner la dissémination d'armes nucléaires dans de nouveaux États... Même si le Traité n'a pas encore répondu à ses premiers objectifs aussi efficacement qu'on l'avait espéré, il a sans aucun doute rempli certaines des fonctions qu'on lui avait assignées et il a même accompli plusieurs desseins qui n'avaient pas été prévus au début. Le TNP est à l'heure actuelle le seul instrument multinational à tenir ce rôle. Dans un avenir prévisible, on ne peut faire appel à aucun substitut qui soit plus efficace et acceptable pour la communauté internationale en général, sans mettre en danger tout ce qui a été réalisé jusqu'ici." ■

Le Canada note le vingtième anniversaire du TNP

Le 5 mars marquait le vingtième anniversaire du TNP. Le Traité a été ouvert aux adhésions le 1er juillet 1968, et est entré en vigueur le 5 mars 1970. En notant l'anniversaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a réaffirmé en termes non équivoques le soutien du Canada à l'égard du Traité. "Le Traité sur la non-prolifération n'a rien perdu de son importance, car il oblige les pays qui en sont partie à empêcher la prolifération des armes nucléaires et il facilite la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire", a déclaré le Ministre. "Le Traité encourage de plus les parties à poursuivre les négociations visant la réduction des arsenaux nucléaires."

Le Canada, l'un des premiers adhérents au Traité sur la non-prolifération, milite activement en faveur de l'adhésion universelle au Traité. "Je demande à tous les États qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer officiellement au Traité", a déclaré M. Clark. "Il demeure important que la communauté internationale appuie de façon non équivoque cet important Traité, compte tenu particulièrement des changements sans précédent qui bouleversent actuellement le monde."

Environ 141 États sont actuellement partie au Traité sur la non-prolifération, mais un certain nombre d'États ayant une capacité nucléaire de pointe ont refusé de signer le Traité. ■